

Élections 2019

Annexe au journal des membres «Clin d'œil»



FSA

Fédération suisse des
aveugles et malvoyants

Septembre 2019



Nous avons le choix!

Remo Kuonen, président FSA

Qui défend les intérêts des personnes en situation de handicap au Palais fédéral? Après 2015 et 2017, la Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) publie également en 2019 son enquête sur l'engagement des parlementaires et des partis. Avec un rythme bisannuel, elle arrive à point pour les élections fédérales 2019 qui auront lieu le dimanche 20 octobre.

Afin de vérifier les faits, la FSA a comparé les promesses électorales aux liens d'intérêt – établis par l'institut de recherche gfs.bern – des parlementaires sortants et aux solutions résultant des dossiers traités par le Parlement au cours de la dernière législature.

De manière générale, ce nouveau classement confirme les principaux résultats de 2015 et 2017. Tout d'abord, l'engagement d'une politicienne ou d'un politicien en faveur des personnes en situation de handicap dépend prioritairement et en grande partie de la manière dont celle-ci ou celui-ci est personnellement concerné. L'engagement est d'autant plus fort si la personne elle-même ou un membre de sa famille est en situation de handicap. Le deuxième facteur est l'appartenance politique. Les parlementaires issus des rangs du Parti socialiste (PS) et du Parti écologiste Suisse (PES), ou ceux des partis centristes qui affichent des valeurs chrétiennes (PDC, PEV), défendent mieux

nos intérêts. Le taux de retrait de l'activité politique est un facteur d'incertitude en ce qui concerne l'engagement futur. Près de la moitié des 46 conseillères et conseillers aux États ne se re-



Remo Kuonen.
Photo: FSA

présentent pas cette année. Le présent classement analyse quelque 60% des membres des deux Chambres du Parlement et, sur le fond, les partis. Il permettra ainsi de voter en connaissance de cause. Les élections sont l'expression la plus marquée du pouvoir qui revient aux citoyennes et citoyens. Elles nous permettent de décider quels sont les objectifs et les dossiers politiques qui s'imposeront dans le cadre de la concurrence des idéaux des partis. Nous déterminons ainsi indirectement les dépenses que consentira l'État en faveur des personnes concernées de notre pays. Je vous encourage donc vivement à participer et à voter les candidats de votre choix lors des élections fédérales 2019. De plus, je vous invite à inciter d'autres personnes à agir de même. Ce n'est que si chacun exprime son vote que tout le monde peut gagner.

Vers une société inclusive

Marina Carobbio Guscetti, présidente du Conseil national

Notre Constitution fédérale précise d'emblée que tous les êtres humains sont égaux et que nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de son sexe, de son âge, de ses convictions religieuses ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. Pour s'en assurer, des lois comme la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) et la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ont été adoptées. Et pour garantir que tous ont vraiment les mêmes possibilités et que personne n'est discriminé, il faut, d'une part, que ces lois soient régulièrement révisées en fonction des nouvelles circonstances et, d'autre part, que la société civile soit sensibilisée à l'importance de ces questions. Le premier point semble relativement simple à réaliser, du moins s'il y a une volonté politique correspondante. Le second présuppose par contre un changement radical dans notre société, qui doit se départir de considérations obsolètes et erronées sur les personnes en situation de handicap.

Au cours de la législature qui prend fin, le Parlement a traité un dossier important à ce sujet: la réforme des prestations complémentaires (PC). Après trois années de débats et de navettes entre le Conseil national et celui des États, il a été renoncé aux importantes coupes redoutées, grâce aussi à l'engagement



Marina Carobbio Guscetti, présidente du Conseil national.

Photo: m.à.d.

de groupes d'intérêt en faveur des personnes concernées. La réforme prévoit désormais l'augmentation tant attendue des montants maximaux pour les loyers. Cette augmentation améliore la situation souvent précaire de nombreux bénéficiaires de PC – aujourd'hui, près de la moitié des rentiers AI touchent des PC. L'initiative «No Billag», qui visait à renoncer aux redevances de réception, a aussi suscité de vifs débats publics. Ce sujet était très important pour les personnes en situation de handicap sensoriel. Cette redevance permet en effet aux médias titulaires d'une concession de proposer de nombreuses émissions sans barrières. Il en allait également de la démocratie: des émissions d'information de qualité à la radio et à la TV sont essentielles pour les citoyennes et citoyens en situation de handicap sensoriel, car elles doivent pouvoir s'informer pour exercer leurs droits démocratiques. Cette initiative a été

clairement refusée, comme le recommandaient le Conseil fédéral et le Parlement, ce qui est un signal fort en faveur d'une société solidaire.

L'initiative pour l'autodétermination, qui prévoyait la primauté du droit suisse sur le droit international, a aussi été traitée. De prime abord, elle n'avait pas grand-chose à voir avec les droits des personnes en situation de handicap. Accepter cette initiative aurait toutefois entraîné la résiliation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui garantit certains droits fondamentaux tels que la liberté d'opinion, l'interdiction de la discrimination et la protection des minorités. La CEDH protège par conséquent aussi les personnes en situation de handicap. Le peuple suisse a aussi été clairvoyant à ce sujet: il a refusé cette initiative et

signifié ainsi son attachement au respect des droits fondamentaux de chacune et chacun.

Il ne s'agit cependant pas de réels progrès, mais simplement de décisions qui ont empêché un recul. Le besoin de rattrapage concerne de nombreux domaines: la reconnaissance, aussi sur le plan financier, de la prise en charge et de l'aide aux personnes concernées, l'accès sans barrières à l'espace et aux transports publics ainsi que la manière dont les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour permettre à toutes et tous de participer à la vie sociale et professionnelle. Au cours de la prochaine législature, les milieux politiques doivent donc aborder les nombreux défis à relever pour parvenir à une société inclusive et égalitaire, telle que la prévoit notre Constitution.

Classement des membres du Parlement par canton

Le classement de tous les membres du Parlement qui se représenteront et indiqué ci-dessous, ventilé par canton et Conseil. Le classement repose sur l'«indice d'engagement», que nous avons indiqué pour chaque personne. Il s'agit de l'attribution finale de points pour les liens d'intérêts des parlementaires en faveur des organisations d'handicapés et de leur engagement pour les intérêts des handicapés dans les affaires parlementaires. En règle générale, plus les organisations d'han-

dicapés au sein desquelles s'engage un parlementaire sont nombreuses et plus une personne s'engage pour les questions parlementaires, en faveur des personnes avec handicap, plus leur «indice d'engagement» est élevé. Pour chaque canton, la liste présente d'abord les conseillères et conseillers nationaux (CN) qui se représentent, classés selon les points obtenus à l'«indice d'engagement» (IE). Suivent les conseillères et conseillers aux États (CE).

Argovie		IE	Berne		IE
1	Flach Beat, PVL	27.91	1	Streiff-Feller Marianne, PEV	69.05
2	Feri Yvonne, PS	26.72	2	Trede Aline, PES	28.46
3	Kälin Irène, PES	19.14	3	Rytz Regula, PES	25.00
4	Wermuth Cédric, PS	17.72	4	Aebischer Matthias, PS	21.43
5	Guhl Bernhard, PBD	14.95	5	Wüthrich Adrian, PS	19.57
6	Reimann Maximilian, UDC	8.33	6	Grossen Jürg, PVL	16.67
7	Humbel Ruth, PDC	5.56	7	Masshardt Nadine, PS	13.89
8	Jauslin Matthias Samuel, PLR	3.17	8	Pardini Corrado, PS	13.89
9	Burkart Thierry, PLR	2.78	9	Wasserfallen Flavia, PS	11.74
10	Glarner Andreas, UDC	2.78	10	Geissbühler Andrea Martina, UDC	9.39
11	Knecht Hansjörg, UDC	2.78	11	Bertschy Kathrin, PVL	8.91
12	Stamm Luzi, UDC	2.78	12	von Siebenthal Erich, UDC	8.33
13	Burgherr Thomas, UDC	0.00	13	Salzmann Werner, UDC	6.80
Appenzell Rhodes-Extérieures		IE	14	Hess Lorenz, PBD	6.35
CN	Zuberbühler David, UDC	8.33	15	Aebi Andreas, UDC	2.78
CE	Caroni Andrea, PLR	15.69	16	Hess Erich, UDC	2.78
Appenzell Rhodes-Intérieures		IE	17	Wasserfallen Christian, PLR	2.78
CN	Fässler Daniel (changement au Conseil des États le 2.6.2019), PDC	0.00	18	Markwalder Christa, PLR	2.12
Bâle-Campagne		IE	19	Bühler Manfred, UDC	0.00
1	Graf Maya, PES	33.73	20	Pieren Nadja, UDC	0.00
2	Nussbaumer Eric, PS	16.01	21	Rösti Albert, UDC	0.00
3	Marti Samira, PS	5.74	22	Siegenthaler Heinz, PBD	0.00
4	Sollberger Sandra, UDC	3.31	CE	Stöckli Hans, PS	9.69
5	de Courten Thomas, UDC	3.17	Fribourg		IE
6	Schneider-Schneiter Elisabeth, PDC	2.78	1	Bulliard-Marbach Christine, PDC	39.37
7	Schneeberger Daniela, PLR	0.00	2	Schneider Schüttel Ursula, PS	31.20
Bâle-Ville		IE	3	Piller Carrard Valérie, PS	19.44
1	Arslan Sibel, PES	27.78	4	Page Pierre-André, UDC	8.33
2	Jans Beat, PS	9.39	5	Rime Jean-François, UDC	8.33
3	Eymann Christoph, LPS / LDP	2.78	6	Bourgeois Jacques, PLR	0.00
4	Frehner Sebastian, UDC	2.78	CE	Vonlanthen Beat, PDC	7.69
			CE	Levrat Christian, PS	7.69

Genève	IE
1 Golay Roger, MCR / MCG	31.35
2 Mazzone Lisa, PES	25.00
3 Fehlmann Rielle Laurence, PS	21.83
4 Amaudruz Céline, UDC	13.89
5 Nidegger Yves, UDC	8.33
6 Lüscher Christian, PLR	2.78
7 Genecand Benoît, PLR	0.00

Glaris	IE
CN Landolt Martin, PBD	8.33
CE Hösli Werner, UDC	0.00
CE Hefti Thomas, PLR	0.00

Grisons	IE
1 Brand Heinz, UDC	22.96
2 Candinas Martin, PDC	13.49
3 Campell Duri, PBD	8.33
4 Martullo-Blocher Magdalena, UDC	2.78
CE Engler Stefan, PDC	7.69
CE Schmid Martin, PLR	7.69

Jura	IE
1 Gschwind Jean-Paul, PDC	25.00
2 Fridez Pierre-Alain, PS	13.89

Lucerne	IE
1 Gmür-Schönenberger Andrea, PDC	26.19
2 Birrer-Heimo Prisca, PS	18.23
3 Töngi Michael, PES	17.94
4 Vitali Albert, PLR	11.83
5 Estermann Yvette, UDC	6.53
6 Glanzmann-Hunkeler Ida, PDC	6.35
7 Müller Leo, PDC	4.89
8 Schilliger Peter, PLR	3.17

9 Grüter Franz, UDC	0.00
10 Müri Felix, UDC	0.00
CE Müller Damian, PLR	18.03

Neuchâtel	IE
1 de la Reussille Denis, PdA	22.22
2 Bauer Philippe, PLR	0.00

Nidwald	IE
CN Keller Peter, UDC	0.00
CE Wicki Hans, PLR	7.69

Obwald	IE
CE Ettlín Erich, PDC	20.73

Saint-Gall	IE
1 Gysi Barbara, PS	39.81
2 Ammann Thomas, PDC	38.62
3 Friedl Claudia, PS	22.22
4 Reimann Lukas, UDC	8.33
5 Ritter Markus, PDC	5.56
6 Paganini Nicolo, PDC	4.76
7 Keller-Inhelder Barbara, UDC	3.84
8 Dobler Marcel, PLR	2.78
9 Müller Thomas, UDC	2.78
10 Büchel Roland Rino, UDC	0.00
11 Egger Mike, UDC	0.00
CE Rechsteiner Paul, PS	0.00

Schaffhouse	IE
1 Munz Martina, PS	22.88
2 Hurter Thomas, UDC	8.33
CE Germann Hannes, UDC	19.69
CE Minder Thomas, sans parti	0.00

Schwytz	IE
1 Gmür Alois, PDC	5.56
2 Dettling Marcel, UDC	0.00
3 Gössi Petra, PLR	0.00

4 Schwander Pirmin, UDC	0.00	3 Crottaz Brigitte, PS	14.35
CE Kuprecht Alex, UDC	5.35	4 Nordmann Roger, PS	13.89
Soleure	IE	5 Bendahan Samuel, PS	11.48
1 Hadorn Philipp, PS	28.57	6 Brélaz Daniel, PES	11.48
2 Imark Christian, UDC	8.33	7 Chevalley Isabelle, PVL	9.39
3 Wobmann Walter, UDC	5.74	8 Buffat Michaël, UDC	8.61
4 Müller-Altermatt Stefan PDC	3.17	9 Nicolet Jacques, UDC	8.33
5 Fluri Kurt, PLR	2.78	10 Borloz Frédéric, PLR	6.15
CE Zanetti Roberto, PS	26.34	11 Béglé Claude, PDC	2.78
CE Bischof Pirmin, PDC	23.69	12 Grin Jean-Pierre, UDC	2.78
Thurgovie	IE	13 Moret Isabelle, PLR	2.78
1 Lohr Christian, PDC	97.22	14 Feller Olivier, PLR	0.00
2 Graf-Litscher Edith, PS	19.44	15 Rochat Fernandez Nicolas, PS	0.00
3 Gutjahr Diana, UDC	3.19	16 Wehrli Laurent, PLR	0.00
4 Herzog Verena, UDC	2.78	CE Français Olivier, PLR	0.00
5 Brunner Hansjörg, PLR	0.00	Valais	IE
CE Häberli-Koller Brigitte, PDC	15.38	1 Roduit Benjamin, PDC	33.47
Tessin	IE	2 Reynard Mathias, PS	20.63
1 Carobbio Guscetti Marina, PS	25.00	3 Nantermod Philippe, PLR	16.67
2 Quadri Lorenzo, Lega	17.86	4 Egger Thomas, PDC	14.35
3 Regazzi Fabio, PDC	17.06	5 Addor Jean-Luc, UDC	8.33
4 Pantani Roberta, Lega	13.89	6 Ruppen Franz, UDC	8.33
5 Romano Marco, PDC	13.23	7 Bregy Philipp Matthias, PDC	0.00
6 Chiesa Marco, UDC	8.33	CE Rieder Beat, PDC	0.00
7 Merlini Giovanni, PLR	4.76	Zurich	IE
8 Cattaneo Rocco, PLR	0.00	1 Glättli Balthasar, PES	42.46
CE Lombardi Filippo, PDC	7.69	2 Barrile Angelo, PS	41.14
Uri	IE	3 Quadranti Rosmarie, PBD	31.35
CE Dittli Josef, PLR	15.38	4 Hardegger Thomas, PS	27.25
Vaud	IE	5 Gugger Niklaus-Samuel, PEV	22.33
1 Thorens Goumaz Adèle, PES	22.22	6 Badran Jacqueline, PS	18.12
2 Marra Ada, PS	16.67	7 Naef Martin, PS	16.67
		8 Seiler-Graf Priska, PS	16.67
		9 Girod Bastien, PES	13.89

10 Meyer Mattea, PS	13.89	23 Rutz Gregor A., UDC	2.78
11 Tuena Mauro, UDC	11.51	24 Vogt Hans-Ueli, UDC	2.78
12 Molina Fabian, PS	11.23	25 Walliser Bruno, UDC	2.78
13 Marti Min Li, PS	8.33	26 Fiala Doris, PLR	0.00
14 Bigler Hans-Ulrich, PLR	5.94	27 Köppel Roger, UDC	0.00
15 Heer Alfred, UDC	5.94	28 Kutter Philipp, PDC	0.00
16 Zanetti Claudio, UDC	4.89	29 Sauter Regine, PLR	0.00
17 Frei Daniel, PS	4.76	30 Steinemann Barbara, UDC	0.00
18 Walti Beat, PLR	3.17	CE Jositsch Daniel, PS	7.69
19 Bäumle Martin, PVL	2.78	CE Noser Ruedi, PLR	4.00
20 Matter Thomas, UDC	2.78	Zoug	IE
21 Moser Tiana Angelina, PVL	2.78	1 Pfister Gerhard, PDC	6.61
22 Portmann Hans-Peter, PLR	2.78	2 Aeschi Thomas, UDC	2.78
		CE Hegglin Peter, PDC	7.69

Explications détaillées de la méthodologie

Le rapport final complet de l'étude pour le compte de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA (mai/juin 2019), tout comme les détails au sujet de la méthodologie appliquée par l'institut de recherche gfs.bern sont disponibles sur le site www.sbv-fsa.ch, Médias/Journal des membres «Clin d'œil».

Impressum

«Élections 2019» est une annexe spéciale au journal des membres de la FSA «Clin d'œil», disponible en grands caractères, en braille, sur CD en format DAISY, sur le kiosque électronique et sur www.sbv-fsa.ch en français et en allemand («der Weg»).

Éditeur: Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA,
Könizstrasse 23, CP, 3001 Berne, www.sbv-fsa.ch.

Rédaction: FSA, 3001 Berne, 031 390 88 00, redaction@sbv-fsa.ch, Roland Erne.



Photo page titre: salle du Conseil national, © Services du Parlement 3003 Berne.